

Select'om

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU
11/03/2025

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 4 mars 2025
3. Marché N°2025-02 : Prestation de collecte en porte à porte de déchets ménagers et assimilés
4. Budget 2025
5. Divers

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 11 mars 2025
N°B028-04-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars à 11 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président. La convocation du Bureau a été faite le 5mars 2025.

Membres en
Exercice : 6

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents
M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres
présents : 5

Membre absent excusé :

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

Membres
présents ou
représentés : 5

Secrétaire de séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :

pour	:	5
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 18 mars 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Lactitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 18 mars 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 11 mars 2025
N°B029-04-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars à 11 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président. La convocation du Bureau a été faite le 5 mars 2025.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2025

LE BUREAU,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;
- VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE

sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 4 mars 2025.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :

pour	:	5
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 18 mars 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 18 mars 2025. et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 11 mars 2025
N°B030-04-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars à 11 heures et 15 minutes, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président. La convocation du Bureau a été faite le 5 mars 2025.

Membres en Exercice : 6	<u>Membres présents :</u> M. Jean-Philippe HARTMANN, Président MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents M ^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente
Membres présents : 5	<u>Membre absent excusé :</u> M. Guy HAZEMANN, Vice-Président
Membres présents ou représentés : 5	<u>Secrétaire de séance :</u> M ^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : ABANDON DE PROCEDURE DU MARCHE N°2025-02 RELATIF A UNE PRESTATION DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

LE BUREAU,

- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT que le besoin d'externaliser temporairement une tournée de collecte des ordures ménagères est apparue en fin d'année 2024 en raison des difficultés de recrutement rencontrées depuis près d'un an ;

CONSIDERANT néanmoins que la situation économique actuelle a rendu les conditions de recrutement plus favorables, permettant l'embauche de personnels de collecte ;

CONSIDERANT que le syndicat, avec son effectif reconstitué, est en mesure d'effectuer en régie l'intégralité des tournées de collecte des déchets ménagers ;

DECIDE

d'abandonner la procédure en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général, en raison de la disparition du besoin, du fait de la capacité du syndicat à effectuer l'intégralité des tournées de collecte des ordures ménagères en régie.

vote à main levée :

pour	:	5
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 18 mars 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission à Monsieur le Préfet le 18 mars 2025 et de sa publication le même jour sous format électronique à l'adresse suivante : www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.